

Première rencontre des Présidents de Comités de Pilotage des Hautes-Alpes

19 avril 2012
Gap - Château de Charance

Personnes présentes :

M. Stéphane BARELLE : Président du Copil « Rochebrune - Izoard – Vallée de la Cerveyrette »
M. Jean-Pierre SEVREZ : Maire de La Grave, Président du Copil « Emparis – Goléon »
Mme Martine MARLOIS : Ville de Gap, DDCC
M. Bruno LAGIER : SIEM, membre du Copil « Gorges de la Méouge »
Mme Amamdine MARQUE ALONZO : SIEM, chargée de mission site « Gorges de la Méouge »
Melle Annelise LAMPE : SMIGIBA, chargée de mission sites « Buëch » et « Marais de Manteyer »
M. Guy JULIEN : Maire de Manteyer, Présient du Copil « Marais de Manteyer »
M. Jean-Pierre BOIVIN : Président du Copil « Buëch »
M. Jean-Claude GAST : Maire de Saint Julien en Beauchêne, Président du Copil « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur »
M. Robert REYMOND : Vice Président du Copil « Vallon des Bans – Vallée du Fournel »
Melle Emilie GE NELOT : Communauté de Communes du Guillestrois, chargée de mission sites « Steppique durancien et queyrassin » et « Vallon des Bans – Vallée du Fournel »
M. Jean-Baptiste PORTIER : PNRQ, chargé de mission sites « ZPS Bois des Ayes » et « ZPS Haut-Guil »
Melle Anne GOUSSOT : PNRQ, Chargée de mission sites « Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre » et « Rochebrune - Izoard – Vallée de la Cerveyrette »
M. Jean MOREL : Maire d'Eyglis, Président du Copil « Steppique durancien et queyrassin »
M. Christian DURAND : Maire de Chorges, Président du Copil « Piolit – Aiguilles de Chabrières »
M. Eric HUSTACHE : Mairie de Saint Julien en Beauchêne, chargé de mission site « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur »
Melle Agnès VIVAT : Mairie de Chorges, animation départementale Natura 2000

Personnes excusées :

M. Rémy COSTORIER : Président des Copils « Céuse - Montagne d'Aujourd - Pic de Crigne - Montagne de Saint Genis » et « ZPS Bec de Crigne »
Mme Laurence FINE : Présidente du Copil « ZPS Bois des Ayes »
Mme Christiane FARRET-HUNERFURST : Présidente du Copil « ZPS Bois du Chapitre »
M. Lionel CORNAND : Président du Copil « Gorges de la Méouge »
M. Joël GIRAUD : Président du Copil « Vallon des Bans – Vallée du Fournel »

Introduction : Jean-Claude Gast

Rencontre des Elus du département. Depuis la Loi DTR de 2005, la gestion de Natura 2000 a été confiée aux collectivités. Or les élus sont des porteurs d'idées qui doivent prendre part au débat autour de la gestion des sites Natura 2000. Ils ne sont pas là uniquement pour subir les décisions des services de l'Etat. Des questions se posent :

- Depuis quelques mois, une inquiétude sur l'avenir des mesures Natura 2000 se développe, notamment au sujet de leur financement. En effet certains types de contrats ne seraient plus financés qu'à 80% à l'avenir...
- Des interrogations apparaissent également quant aux budgets alloués à l'animation des sites (conventions d'animation) : les actions à mettre en œuvre sont priorisées et les opérations de communication deviennent difficilement finançables (panneaux par exemple).
- Interrogations également quant à l'évaluation des incidences : d'une part la gouvernance des sites Natura 2000 est en train d'évoluer (on glisse vers plus de réglementaire) et d'autre part, cette évaluation des incidences prend une place de plus en plus importante dans le temps de travail des animateurs, avec un rôle parfois mal compris et mal perçu (« avis » non officiel)
- La partie purement administrative de la mission d'animation est également de plus en plus conséquente, du fait notamment des recherches de justificatifs pour le paiement de la part Europe.

Au final, quel est le rôle du Maire suite aux décisions de la DREAL ? Un travail en commun entre Etat et collectivités apparaît indispensable, aujourd'hui plus que jamais, afin notamment de coordonner les propositions et la volonté des Copils avec les actions réellement mises en œuvre, dans le contexte difficile des baisses de financement...

Présentation de Natura 2000 dans les Hautes-Alpes + enjeux de cette première rencontre : Eric Hustache, chargé de mission Natura 2000 pour le site « Dévoluy – Durbon – Charance – Champsaur »

Natura 2000, un réseau écologique européen :

« Le plus grand réseau mondial de préservation de la biodiversité »

2 directives européennes :

- 1979 : Directive « Oiseaux » : Zones de Protection Spéciale
- 1992 : Directive « Habitats – Faune – Flore » : Zones Spéciales de Conservation

Les objectifs de Natura 2000 :

- Contribuer à conserver la biodiversité
- Contribuer au développement durable des territoires

Natura 2000 en Europe :

- 17,5 % du territoire terrestre de l'Europe des 27
- 95 millions d'ha
- 5 347 ZPS
- 22 594 ZSC

Natura 2000 en France

- 12,5 % du territoire français
- 7 millions d'ha
- 1 752 sites
- 384 ZPS dont 73 sites marins
- 1368 ZSC dont 134 sites marins
- 8 400 communes concernées (25 %) soient 14 millions d'habitants

Natura 2000 dans les Hautes-Alpes

- 38 % du territoire
- 23 sites : 16 ZSC + 7 ZPS

Structures animatrices

- 20 sites en animation :
 - 7 intercommunalités (7 sites)
 - 5 communes (5 sites + animation départementale)
 - PNRQ (4 sites)
 - PNE (3 sites)
 - ONF (1 site)
- Emplois associés
 - 13 animateurs soient environ 7 équivalents temps plein
 - 450 000 euros/an environ soit un volume financier annuel conséquent dédié aux conventions d'animation.

La contractualisation : l'exemple de 2011

Aides non négligeables :

- 38 MAEt (22 contrats individuels + 16 contrats alpages) soit environ 1,36 millions d'euros (socle compris) pour 2 400 ha
- 1 contrat forestier = 5 416 euros
- 14 contrats ni agricoles ni forestiers : 186 580 euros

Particularité de la gestion française de Natura 2000

- 1992 – 2010 : gouvernance concertée, gestion et protection contractuelles
- Depuis 2010 : gouvernance mixte, gestion et protection contractuelle et réglementaire spécifique à Natura 2000 à travers l'évolution du régime d'évaluation des incidences.

Quel avenir pour Natura 2000 ?

Un contexte difficile :

- Politique agricole commune : nouvelle PAC en 2013 : quid des financements des MAEt ?
- Plan de développement rural hexagonal, nouveau PDRH, quid des financements des contrats Natura 2000 ?
- Réforme des collectivités : après 2013-2014, y aura-t-il des regroupements de structures animatrices, afin de réaliser des économies d'échelles ?

Le sens du vent en 2012

- Contrats Natura 2000 : financement à hauteur de 80% de certaines actions (mesure en cours de réversibilité)
- Conventions d'animation des sites après 2013 : vers une participation des collectivités ?
- Frais de structure sans cofinancement européen depuis 2011
- Priorisation des actions : animations, contrats, MAEt...

Des visions différentes...

Ministère, DREAL, DDT (financeurs, donneurs d'ordres, contrôle) : cadrage de l'animation, des sites dans une optique d'économies budgétaires
Structures animatrices : Natura 2000 représente un projet de territoire à considérer globalement dans le fonctionnement de la collectivité

Discussion et prises de parole des Présidents de Copils à la suite de cet état des lieux

M. Gast pour le site « Dévoluy – Durbon – Charance - Champsaur » : proposition de rencontres régulières des Présidents de Copils.

A l'origine, ce projet a été imposé aux collectivités et peu d'élus le soutenaient.

Question de la procédure d'évaluation des incidences et du rôle de l'animateur (« avis »), et de l'ambiguïté de la position des Présidents de Copils et des structures animatrices.

M. Boivin : ?????

M. Julien : ????????

Mme Marlois : ????????

M. Lagier pour le site « Gorges de la Méouge » émet l'idée de mettre en place un collectif ou association des élus Natura 2000, afin que les élus se fédèrent et fassent valoir leur position. Nécessité de faire connaître certains sites des Hautes-Alpes, excentrés, peu touristiques : Natura 2000 peut constituer une aide, un atout.

M. Sevrez pour le site « Emparis – Goléon » fait part des difficultés de mise en œuvre de ce projet sur sa commune. Les élus ont préféré s'emparer du projet plutôt que d'en déléguer la gestion, afin de rester maîtres des décisions prises sur le territoire. La question des éventuelles baisses de financement des projets est centrale : c'est une condition sine qua non à l'engagement de la commune. Il y a toujours des voix contre les projets Natura 2000 au niveau de la municipalité, même si ils sont financés à 100%. Donc si on passe à 80% c'est la mort annoncée de Natura 2000 sur La Grave.

Quant au projet d'APPB sur le Goléon, il apparaît comme une nouvelle couche réglementaire imposée et pas forcément utile pour la gestion et la conservation du site.

M. Barelle pour le site « Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette » relève également l'intérêt que représente Natura 2000 au niveau financier : ça a permis la réalisation de projets non finançables autrement. Si à l'avenir les communes doivent apporter de l'autofinancement, ce n'est plus intéressant.

M. Durand pour le site « Piolit – Pic de Chabrières » : site Natura en zone montagneuse sans enjeu fort (pâturage + forêt). 5 communes sont concernées ; initialement le site proposé était plus vaste, et avait plus de cohérence.

Question du marais de Chorges qui est en APPB mais hors site Natura 2000, alors qu'il représente un enjeu important en terme de biodiversité : de ce fait il n'y a pas de possibilités de financer des actions de préservation et la commune doit en assurer seule la charge. La question se pose également pour d'autres espèces Natura 2000 en marge du site (Sonneur à ventre jaune et colonies de chauves-souris Grand Rhinolophe).

Inquiétude quant à la sélection drastique des actions à mener, au niveau financier par l'Etat, en fonction de priorités qui ne sont pas forcément les mêmes que celles de la commune.

M. Morel pour le site « Steppique durancien et queyrassin » souligne que les opérations de réouverture de milieux (pelouses steppiques) réalisées dans le cadre de contrats Natura 2000 sont intéressantes pour ce site, et le resteront même si leur financement passe à 80%.

Il soulève la question de la gestion/protection de la station de Liparis de Loesel du Lac de Siguret dont la gestion doit être concertée entre tous les acteurs concernés, à commencer par la commune.

La question du rôle et des missions des chargés de mission Natura 2000 et des échanges avec les Présidents de Comités de Pilotage est également abordée.

M. Reymond pour le site « Vallon des Bans – Vallée du Fournel » :

La commune est engagée dans des actions en faveur de la préservation du Fournel depuis 1989, avant même l'avènement de Natura 2000. De ce fait elle s'est très vite engagée dans

ce nouveau projet, en tant que gestionnaire d'un site pilote, et avec la signature du 1^{er} contrat Natura 2000 forestier de France en 2003.

Tout ce qui pouvait être fait sur le site a depuis lors été engagé : soutien à l'agriculture, mesures innovantes pour la faune, la flore et les milieux, suivis d'espèces et de milieux...

Un certain nombre de difficultés et d'oppositions locales ont été surmontées (notamment avec la société de chasse).

Donc l'engagement de la commune dans le projet Natura 2000 est fort et il serait particulièrement dommageable qu'il périclité du fait de la baisse des financements.

Suites à donner

- Parution d'un article dans le Dauphiné Libéré : les élus sont conscients des difficultés et se fédèrent
- A l'automne (sept/oct), nouvelle rencontre des élus, avec cette fois-ci les services de l'Etat : DREAL PACA et DDT05
- Proposition de constitution d'un collectif des Présidents de Copils

Un article concernant cette rencontre est paru dans le DL le 02/05/2012